

Cadastre solaire : découvrez le potentiel de votre toiture

Afin d'accompagner la transition énergétique et les métropolitains qui souhaitent s'orienter vers une production d'énergie verte, la Métropole Européenne de Lille lance son premier cadastre solaire. Cet outil a pour but de permettre à toutes et tous, en quelques clics d'identifier le potentiel d'ensoleillement d'une toiture et ainsi, la pertinence d'installer ou non des panneaux solaires.

Le cadastre solaire, qu'est-ce que c'est ?

« Le cadastre solaire numérique est un outil en ligne gratuit et accessible au plus grand nombre. Produit et proposé par la MEL pour l'ensemble des métropolitaines et métropolitains, il permet de simuler la capacité d'une toiture à pouvoir produire de l'énergie solaire » présente Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

Un outil accessible ici : <https://cadastre-solaire.lillemetropole.fr>

Cette énergie solaire peut ensuite être transformée soit en électricité par des panneaux photovoltaïques, soit en chaleur par des panneaux thermiques. Le cadastre solaire prend en compte les divers sources d'ombres : immeubles voisins, arbres ou encore les cheminées, ainsi que l'orientation et l'inclinaison des toitures. Les propriétaires peuvent ainsi identifier, grâce à un simple code couleur, le potentiel d'installation de panneaux solaires de leur toiture.

Des données – collectées à partir des images aériennes du territoire et de mesures laser sur la hauteur précise des bâtiments – ont permis aux services cartographiques de la MEL de développer cet outil, véritable catalyseur des objectifs métropolitains en matière de transition énergétique.

« Le cadastre solaire est une première approche rapide et facile d'accès pour envisager un investissement dans des panneaux solaires, précise Audrey Linkenheld, Vice-présidente métropolitaine chargée du climat, de la transition écologique et de l'énergie. La MEL rejoint ainsi de nombreuses autres grandes collectivités qui se sont dotées d'un tel outil pratique et intelligible. C'est un très bon moyen pour de nombreux ménages de découvrir qu'ils ont tout intérêt à investir dans le solaire ! »

Et ensuite ?

L'étape suivante consiste à vérifier la rentabilité et la faisabilité du projet, au regard des règles d'urbanisme et des capacités techniques de la toiture à supporter le poids des panneaux.

La MEL et son service public pour l'amélioration de l'habitat, AMELIO | Maison de l'Habitat Durable proposent un conseil gratuit et ouvert à tout public. Un conseil spécialisé en énergie solaire est également proposé en partenariat avec l'association Solaire en Nord. Il permet d'étudier finement l'opportunité de poser ces panneaux et d'optimiser l'investissement.

Infos pratiques

- Pour prendre un rendez-vous avec un conseiller auprès de la Maison de l'Habitat Durable et obtenir un premier niveau de conseils ou des informations générales sur l'installation de panneaux solaires : maisonhabitatdurable@lillemetropole.fr ou au : 03 59 00 03 59
- Pour prendre un rendez-vous avec un Conseiller France Rénov' et obtenir des renseignements sur un projet global de rénovation énergétique de logement et connaître les aides financières mobilisables : <https://maisonhabitatdurable-lillemetropole.fr/vous-conseiller/contact-des-conseillers>

CONTACTS PRESSE

Agathe Lavalée
Attachée de presse
alavalee@lillemetropole.fr
03 20 21 23 50
06 30 46 40 17

Clémence Tesson
Attachée de presse
ctesson@lillemetropole.fr
03 20 21 22 76
06 30 46 23 35